



Jean-Loïc LANDREIN

Conscients des objectifs fixés dans Écophyto 2, il nous faut désormais passer à un transfert large des enseignements obtenus par les travaux de la première phase d'Écophyto, intéressants en tant que tels mais n'ayant pas donné satisfaction en termes de réduction des usages à une échelle nationale.

Les enjeux sont en effet importants comme le montre le projet de loi issu des états généraux de l'agriculture, la consultation en cours d'un nouveau plan d'actions pour une agriculture moins dépendante aux phytos (Écophyto 2+), la suppression de certaines molécules, la disparition à terme du glyphosate... Pour autant, nous ne sommes pas dans une attitude de pessimisme. C'est un challenge important

comme l'agriculture en a déjà relevé par le passé. La profession est en démarche avec la volonté de réussir. Pour cela elle a besoin de temps, de moyens d'accompagnement et dans la mesure du possible d'un contexte plus favorable sur le plan des médias et de l'opinion publique.

Les agriculteurs prennent conscience plus fortement des enjeux de la réduction des phytos dans un contexte économique plus apaisé et nous devons travailler sur le transfert des solutions vers un plus grand nombre.

Les actions mises en place dans Écophyto 1 se poursuivent dans le nouveau projet : DEPHY, Bulletin de santé du végétal, Certiphyto... De nouvelles actions viennent les renforcer : 30 000, Certificat d'économie de produits phytos...

La déclinaison d'Écophyto 2 au niveau régional s'appuie sur une feuille de route précise et ambitieuse. Elle est également marquée par l'arrivée d'un nouveau membre dans les instances décisionnaires : le Conseil régional des Pays de la Loire.

Jean-Loïc LANDREIN | Président du Comité régional Écophyto et agriculture par mission déléguée de la Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire

“Transférer les solutions vers un plus grand nombre d'agriculteurs”

Pour tout savoir sur Écophyto

Les pages régionales suivantes :

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/ecophyto/ecophyto-actualites/

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Ecophyto

Le site avec toutes les références techniques et les informations sur DEPHY :

www.ecophytopic.fr/portail

Nouvelle gouvernance

Nouveau plan, nouvelle gouvernance, nouveaux comités régionaux... de la nouveauté pour réussir Écophyto 2 en Pays de la Loire en s'appuyant sur une feuille de route régionale constituée de 6 enjeux :

- **Accompagner** les agriculteurs vers la protection intégrée des cultures et une réduction durable de l'utilisation des phytos
- **Développer** la connaissance sur l'usage et l'impact des phytos sur le territoire régional
- **Réduire** les usages et impacts des phytos
- **Garantir** une formation et une sensibilisation adéquates des utilisateurs et des autres acteurs concernés par les phytos
- **Accompagner** l'évolution des pratiques en JEVI (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures, anciennement Zones non agricoles ou ZNA)
- **Rénover** la gouvernance régionale et **suivre** l'avancement des actions

2 instances décisionnelles

Commission AgroÉcologie (CAE)

- Définit les orientations stratégiques
- A une vision globale de l'ensemble des dispositifs en lien avec l'agroécologie

Composition : 31 structures de la région

Comité des financeurs Écophyto

- Gère les dispositifs financiers (30 000 fermes, communication régionale...)
- Pilote la mise en œuvre de la feuille de route Écophyto

Composition : DRAAF, DREAL, Conseil régional, Agence de l'eau, Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

5 comités régionaux sur différents thèmes

- Agriculture (DEPHY, 30 000, fiches techniques...)
- JEVI
- Épidémiologie (Bulletins de santé du végétal)
- Bassins versants (approche territoriale)
- Indicateurs (observatoire des achats de phytos, pesticides dans l'eau, dans l'air, santé au travail, formation...)

Une équipe d'animateurs qui travaillent ensemble

Comité de suivi du plan d'actions Écophyto

- Organise les comités régionaux et suit la mise en œuvre des actions de la feuille de route régionale
- Assure le lien entre les comités régionaux et les instances décisionnelles

ÉCOPHYTO : des outils au service de l'

DEPHY : action phare qui gagne à être vraiment connue

Parmi les 257 groupes réunissant plus de 3 000 agriculteurs en France, notre région est en pointe dans ce réseau des fermes DEPHY avec des groupes dans toutes les filières et avec une diversité de structures engagées. Le principe allie la force de l'accompagnement en groupe permettant aux agriculteurs de chercher ensemble les solutions les plus adaptées à chacun et l'avantage d'un suivi individuel pour aider à la recherche d'alternatives novatrices ou à la gestion mesurée des risques. Chaque groupe se définit un projet autour de thématiques communes résumées par leurs titres dans un dépliant régional. Cet axe fédérateur n'empêche pas de chercher à adapter tous les leviers agronomiques envisageables pour réduire l'usage des phytos et adaptés à chaque système de culture.



Efficience

- Se fixer des règles de décision
- Optimiser les traitements

Substitution

- Substituer le "chimique" par des alternatives

Reconception

- Passer de "lutter contre" à "protéger de"
- Recombiner divers leviers agronomiques via le système de culture

La diffusion de la démarche et des enseignements des groupes se fait d'abord par des journées de démonstration sur le terrain pour présenter des pratiques et des témoignages. Pour aller plus loin, plusieurs supports de communication détaillent les "trajectoires" d'évolution des pratiques et des systèmes suivies par les agriculteurs qui ont pu avancer dans la réduction de l'usage des phytos. Aucune solution technique clé en main n'est suffisante de ma-

nière isolée. Elle doit s'intégrer dans une approche globale nouvelle pour les agriculteurs et leurs conseillers.

Les projets EXPE DEPHY testent des alternatives plus ambitieuses et plus risquées, avec comme challenge de créer plus de lien entre ces deux dispositifs complémentaires.

Retrouvez les dépliants et les informations :

[En savoir plus](#)

À l'échelle régionale, dans les filières viticulture, légumes-maraîchage, grandes cultures et polyculture-élevage, des documents "Pays de la Loire" ont repris :

- Les premiers enseignements de DEPHY fin 2014 ou début 2015 avec un dépliant général et des fiches par exploitation ou par thématique.
- La valorisation de trajectoires vers des systèmes économes en produits phytos au travers de "fiches trajectoires" présentant des systèmes réels et diversifiés.



Dans la filière arboriculture, 3 vidéos présentent des méthodes alternatives pour réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les vergers de pommiers.



À l'échelle nationale, tous les outils de diffusion sont téléchargeables sur le site EcophytoPIC :



évolution des pratiques des agriculteurs

Les Bulletins de santé du végétal (BSV) : un outil reconnu

Aujourd'hui, de nombreux acteurs sont mobilisés autour des BSV dans notre région.



300 conseillers, techniciens de coopératives, négoce, instituts techniques, OPA, indépendants... mais aussi des agriculteurs participent activement au réseau pour produire les BSV de la région qui compte aujourd'hui plus de 5 000 abonnés.

Depuis 2009, les BSV ont évolué : les méthodes alternatives sont mises en avant lorsque cela est pertinent et les adventices sont également abordées (fiches de reconnaissance, biologie, gestion alternative, désherbage mécanique).

Rappelons qu'il existe 6 éditions de BSV en Pays de la Loire (Arboriculture fruitière, Grandes cultures, Maraîchage, Ornement, Viticulture, Jardins, espaces végétalisés et infrastructures) et une édition interrégionale pour la filière cidricole.

Outils gratuits incontournables pour suivre l'état sanitaire de vos cultures : n'hésitez plus, abonnez-vous !

Abonnez-vous aux BSV et retrouvez toutes les informations et documents...

En savoir plus

Colloque "La SBT dans tous ses états"

Le 7 décembre 2017 a eu lieu le premier événement d'ampleur de la Surveillance biologique du territoire dans notre région. La SBT s'est mise dans tous ses états pour 180 personnes à Terra Botanica à Angers, autour de sujets transversaux et spécifiques à chaque filière : changement climatique, plantes bio-indicatrices, résistances, Flavescence dorée, Xyllela...

En savoir plus

Le BSV toujours en mouvement !

Des pièges connectés vont être mis en place dans le cadre du réseau. Le piège e-gleek, primé au SIVAL, va être déployé pour surveiller un bioagresseur dans chaque filière : carpocapse du pommier, pyrale du maïs, thrips du poireau, tordeuse de l'œillet et cochylys de la vigne.



Photo : POLLENIZ

Vous n'êtes pas encore observateur et vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations ! adeline.chastrusse@pl.chambagri.fr

Focus ENI (Effets non intentionnels) biodiversité

Dans le cadre de la surveillance biologique du territoire, les effets non intentionnels de l'utilisation des phytos (résistance, impact sur la biodiversité) sont également suivis. En Pays de la Loire, chaque année, 33 parcelles en agriculture biologique ou conventionnelle sont suivies en grandes cultures, maraîchage et viticulture. Les effets non intentionnels des pratiques agricoles sont étudiés par l'intermédiaire du suivi de quatre indicateurs de biodiversité : les oiseaux, les coléoptères, les vers de terre et la flore. Une quarantaine d'espèces d'oiseaux, plus d'une centaine d'espèces végétales différentes et une grande diversité de coléoptères et vers de terre a été répertoriée.



Une communication Écophyto régionale élargie

Chaque année, un appel à projet communication régionale permet à de nombreux partenaires de conduire des actions spécifiques sur des sujets variés. Tous ces documents sont ensuite repris sur :

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/ecophyto/ecophyto-actualites/

En 2018, plusieurs journées techniques sont prévues.

Quelques exemples de la diversité des réalisations récentes :



- Un dépliant sur les modalités de gestion des effluents phytosanitaires avec une fiche sur les dispositifs agréés pour traiter ces effluents.
- Un dépliant et sept vidéos expliquant pourquoi et comment sont appliqués les produits phytos sur la vigne afin de mieux se comprendre et mieux vivre ensemble entre vigneron et concitoyens.



Certiphyto : obligatoire à durée limitée

Depuis le 26 novembre 2015, le Certiphyto est obligatoire pour tout professionnel qui manipule, utilise, vend ou conseille des produits phytosanitaires. Entre 2009 et avril 2018, tous types de certificats confondus, plus de 45 000 Certiphytos ont été délivrés en Pays de la Loire, le plus souvent après des formations. Pour le secteur agricole, cela représente plus de 23 500 Certiphytos décideurs et environ 3 000 Certiphytos opérateurs. Saluons cet effort pour former autant de personnes en un délai aussi court.

Depuis octobre 2016, les modalités d'accès au Certiphyto ont évolué. Les modalités pour les agriculteurs décideurs sont différentes entre :

- le premier Certiphyto (Ex. nouvel exploitant) supposant 2 jours de formation et la validation d'un QCM
- le renouvellement du Certiphyto par 1 seule journée de formation.

Lorsque les premiers Certiphytos de 10 ans des agriculteurs arriveront à échéance, le renouvellement ne sera plus valable que pour 5 ans.

Pour plus d'informations :

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Certiphyto

CEPP : quand expérimentation et réglementation se rejoignent

Le dispositif expérimental des Certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) contraint toute structure qui vend ces produits à usage agricole à justifier, dans l'année 2021, d'un nombre suffisant de CEPP au regard de ce que le ministère lui a notifié courant 2017. Pour cela, le distributeur doit disposer de preuves de réalisation d'"actions standardisées" correspondant chacune à une technique alternative permettant normalement une réduction de l'usage des phytos. Toutefois, c'est une obligation de moyens et non de résultats. La liste des actions standardisées se complète peu à peu après examen par un comité d'experts animé par l'INRA. Fin mars 2018, on comptait 36 fiches décrivant ces actions standardisées :

- quelques fiches correspondant à l'achat d'agroéquipements dont le CEPP est valable pour plusieurs années
- une grande majorité d'actions relevant du biocontrôle valables l'année de l'achat
- les premières fiches reprenant des outils d'aide à la décision ou de conseil.

Tout distributeur qui ne parviendra pas en 2021 à justifier suffisamment de CEPP devra payer une amende dont les bases de calculs sont déjà établies.

Retrouver tous les textes et la liste des actions mises à jour et classées par filières sur :

www.ecophytopic.fr/tr/cepp/cepp-dispositif

CONTACTS

Chambre d'agriculture Pays de la Loire

- Animatrice régionale Écophyto : Adeline CHASTRUSSE
Tél. 02 53 46 63 15 - adeline.chastrusse@pl.chambagri.fr
- Animatrice régionale Écophyto (Dephy - 30 000 - communication) : Myriam LAURENT
Tél. 02 41 18 60 44 - myriam.laurent@pl.chambagri.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire

- Chef de projet Écophyto : Hervé JOCAILLE
Tél. 02 72 74 71 42 - herve.jocaille@agriculture.gouv.fr

Groupes 30 000 : un facteur 10 pour le transfert

Dans une logique similaire à celle de DEPHY, les "groupes 30 000" rassemblent de 10 à 20 agriculteurs autour d'un animateur pour un accompagnement à la fois individuel et collectif avec un projet partagé.



L'objectif visé est de diffuser plus largement les enseignements tirés des groupes DEPHY et de permettre à 30 000 exploitations de mettre en œuvre et de s'approprier les solutions les plus adaptées pour allier réduction des produits phytosanitaires et transition vers l'agroécologie. Il porte sur le temps d'animation et sur les frais liés à de l'expérimentation, de la formation et de la diffusion.

Les collectifs d'agriculteurs choisissent une structure porteuse qui désigne un animateur et dépose un dossier de candidature en réponse à un appel à projet (AAP) annuel lancé par l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional des Pays de la Loire, sous le pilotage de la DRAAF.

Après deux appels à projet à l'été 2017 et au début de l'année 2018, la région compte déjà 36 groupes rassemblant environ 400 exploitations avec une répartition sur l'ensemble de la région et des filières.

Indicateurs de suivi

Tous les indicateurs suivis en région Pays de la Loire font l'objet d'une rubrique spécifique sur le site de la DRAAF : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Risques-et-impacts

👉 Suivi de la qualité des eaux superficielles

Les Pays de la Loire disposent d'un observatoire régional spécifique dont vous retrouverez le descriptif et toutes les fiches depuis 2002 sur le site ci-dessus. Grâce à cet observatoire, on constate que la présence des pesticides reste importante dans la région avec très peu d'évolution.



👉 Observatoire des achats de produits phytosanitaires (OAPP)

Avant que le dispositif ne s'étende à toute la France, notre région s'est donné les moyens de rattacher les achats de produits phytosanitaires au code postal de l'acheteur et ainsi d'avoir une vision territoriale des achats plus fine. Cet observatoire permet notamment une approche à l'échelle de bassins versants dont la méthode a été testée et fait l'objet d'un dépliant spécifique. Les informations sont sur le site ci-dessus.

👉 Notes de suivi et de conjonctures

Les synthèses des indicateurs ont fait l'objet de notes. Une nouvelle mise à jour est prévue courant 2018.